



Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD

Ce premier CSA-SD se tient un peu plus d'un mois après les élections professionnelles où l'Unsa Éducation 74 a continué sa progression et quasiment au lendemain d'une journée de très forte mobilisation contre la réforme des retraites. Une réforme injuste et injustifiée qui fait peser sur les seul.e.s salarié.e.s le poids des mesures. Le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation pour un départ à taux plein sont une punition.

Les derniers sondages montrent qu'une majorité de Français ne veulent pas de cette réforme. Dans l'Éducation Nationale, nos collègues se sont mobilisés de manière massive pour dire NON !

Le gouvernement doit entendre la gronde des Françaises et des Français et revoir sa copie.

Pour l'UNSA comme pour toutes les organisations syndicales, une seule exigence : « ni un jour, ni un mois, ni un an de plus ! »

Les nouvelles dispositions du recensement des non-grévistes ne vont pas dans le sens d'une simplification des tâches des directeur·rices, surtout si la grève devait se prolonger. De plus, il est à craindre que la signature systématique des non grévistes soit délicate et chronophage à obtenir. Si ce fonctionnement prévaut au « retrait de salaire », qu'advierait-il des collègues qui n'auraient pas émargé alors qu'ils exerçaient leur fonction ? Cela ne risque-t-il pas de créer des tensions dans les équipes et en particulier vers les directeur·trices ? Les recours pourraient être nombreux, surchargeant les messageries des services gestionnaires, des circonscriptions et des enseignant·es !

Le SE-UNSA 74 est pour le moins perplexe quant à la pertinence de cette procédure, communiquée à la dernière minute, sans information préalable aux organisations syndicales et aux directeur·trices eux-mêmes. Un courrier vous parviendra rapidement à ce sujet.

Concernant l'Éducation, après la publication des IPS des écoles et des collèges, ceux des lycées ont enfin paru.

Pour l'Unsa éducation, une double ségrégation s'opère : la première concerne le tri social qui caractérise le recrutement des lycées professionnels, et la deuxième confirme le rôle décisif de l'enseignement privé sous contrat dans le séparatisme social en milieu scolaire.

Cela concerne la société toute entière et interroge la manière dont on veut faire République dans l'École et par l'École.

C'est d'ailleurs dans ce souci d'égalité que vous nous recevrez en audience début mars au sujet des personnels et des jeunes en situation médicale difficile, mais n'étant pas reconnus comme porteur de handicap. Ces collègues ou élèves ne bénéficient plus de bonification, d'adaptation ou d'aide pour améliorer leurs conditions d'exercices de manière à articuler leur santé et leur vie professionnelle ou scolaire.

Comment arriver à l'égalité des chances et à faire société quand toutes les composantes ne partent pas du même point et n'ont pas les compensations adaptées ?

Concernant l'ordre du jour de ce CSA SD74 et la préparation de rentrée, nous ne pouvons que constater que les ministres passent, mais que les habitudes restent. Les moyens baissent alors que l'éducation est une priorité.

En effet, la méthode du ministre Ndiaye n'a rien à envier à la méthode du ministre Blanquer. Elle est encore plus méprisante autant sur le fond que sur la forme à tous les niveaux de la maison Éducation Nationale, pour les enseignants, les chefs d'établissements, les services déconcentrés...

Faire intervenir des professeurs des écoles en sixième ? Comme s'il fallait se rattraper d'un travail mal fait à l'école ou comme si les enseignants du second degré ne savaient pas faire ! Mais combien de PE seront volontaires après leur journée de travail et leurs préparations ou le mercredi matin pour venir assurer des heures dans le second degré ? On ne le rappellera jamais assez, les enseignants

du 1^{er} degré font déjà le maximum et sont à bout, leur en demander plus est un affront.

Au niveau des moyens, la dotation académique était nulle et le département récupère malgré tout 26 postes. Le taux d'encadrement s'améliorera-t-il ? Non, il progresse d'un centième de point seulement. Les ouvertures permettent juste d'absorber l'évolution démographique. C'est encore une occasion manquée d'améliorer les conditions d'enseignement. Les autres départements de l'académie perdent des postes, mais voient leur P/E augmenter, parfois 8 fois plus, même si cela ne leur apporte que 8 centièmes de point de P/E ! Notre taux d'encadrement est encore et toujours le plus bas de l'académie et l'un des plus bas de France. L'analyse des IPS montre bien que la situation haut-savojarde est complexe, de l'école au Lycée et pourtant, nous n'obtenons pas les compensations nationales nécessaires. L'Unsa éducation note de manière positive la prolongation des secteurs particuliers, label spécifique à notre département permettant à ceux qui ont le plus de besoins d'avoir quelques compensations, mais regrette fortement que les dotations ministérielles ne permettent pas d'avoir 24 élèves dans toutes les classes, plus de RASED, plus d'UPE2A, plus de PsyEN, plus de personnels à tous les niveaux de l'éducation nationale.

Pour finir, si le département doit recruter 90 contractuels, s'il doit y avoir des campagnes de speed dating pour motiver des personnes diplômées à venir enseigner, c'est bien que l'image du métier et les conditions de travail des enseignants du 1^{er} degré s'effondrent. Dans le département, les classes sans remplaçant sont trop nombreuses, les mutations souvent subies et sortir du département devient un rêve inaccessible.

À l'Unsa Éducation, nous avons notamment lancé une pétition et interpellé nos élus sur la nécessité de mettre en place la prime de vie chère. Notre action continuera en 2023, nous en reparlerons prochainement, dans l'espoir de la voir aboutir. Cela serait déjà un début de réponse à ces difficultés.

Pour l'Unsa Éducation

Emmanuel Fuss

Jean-Michel François

